



STEAMSHIP MUTUAL

Comprehensive Cover. Exceptional Service.

Assurance Responsabilité
Civile liée aux Yachts



Le Club

Grâce à sa stabilité financière (noté « A » par S&P avec perspective stable), à sa longue expérience et à son service exceptionnel, Steamship Mutual est l'un des leaders du marché en assurance responsabilité civile P&I pour les yachts. Le Club bénéficie d'une équipe chargée de la souscription et de la gestion des sinistres qui se consacre exclusivement aux yachts et possède une grande connaissance et expérience dans ce domaine.

L'assurance responsabilité civile proposée par Steamship Mutual offre une solution flexible spécialement adaptée aux yachts de taille moyenne et de très grande taille. Avec des plafonds d'indemnisation compris entre un million et un milliard de dollars US ainsi qu'une couverture plus étendue que celle généralement disponible sur le marché. Cette assurance responsabilité civile vise à répondre aux besoins des armateurs, exploitants, affrêteurs et gestionnaires de flottes.

Principales caractéristiques de notre produit

- Prime fixe
- Plafonds compris entre un million et un milliard de dollars US par événement
- Couverture de la famille proche, des invités et de l'équipage du propriétaire du yacht
- Couverture également disponible pour les affrêteurs et les gestionnaires
- Couverture standard plus étendue que celle généralement pratiquée sur le marché
- Couverture en conformité avec la Convention du travail maritime incluant le rapatriement et les salaires impayés des marins
- Les indemnités contractuelles et autres accords d'indemnisations sont automatiquement couverts jusqu'à concurrence de cinq million de dollars US
- En option: couverture des risques de guerre corps & machines, des enlèvements et des demandes de rançon
- En option: couverture des frais juridiques pour les propriétaires, affrêteurs et gestionnaires de yachts
- En option: couverture des frais médicaux, capital décès et invalidité pour l'équipage en cas d'accident ou de maladie
- Partenariat avec Allianz Worldwide Care pour l'assurance médical des marins
- Équipe dédiée aux yachts (souscription et sinistres)
- Service méthodique de traitement et de prévention des sinistres fourni par un personnel expérimenté et qualifié du Club et s'appuyant sur un réseau mondial de correspondants et d'avocats
- Accès à des conseils en matière d'évaluation des menaces de risques maritimes et de planification de la sécurité



La couverture

Le Club peut fournir une assurance couvrant l'ensemble des sinistres et des responsabilités ci-dessous, incluant les coûts et frais connexes.

Équipage

Le Club couvre les responsabilités du propriétaire du yacht envers son équipage en cas d'accident survenant à bord, hors du bord ou sur les embarcations annexes, ainsi que sa responsabilité en ce qui concerne le rapatriement, les frais de remplacement d'un membre d'équipage, la pertes d'effets personnels, les amendes liées à l'immigration (ou autres), les coûts de déroutement et autres coûts divers.

Invités et membres de la famille du propriétaire du yacht

Le Club couvre les responsabilités en ce qui concerne la famille du propriétaire et les invités en cas d'accident survenant à bord, hors du bord et sur les embarcations annexes, y compris lorsque ces personnes participent à des sports nautiques, à des excursions à terre et à d'autres activités de loisirs.

Personnes travaillant à la journée et autres personnes à bord

La responsabilité du propriétaire du yacht est couverte en cas de demandes d'indemnité formulées en raison de lésions, décès et dommages matériels causés à des tiers de quelque nature que ce soit.

Bateaux de plaisance, embarcations annexes et sports nautiques

Le Club couvre la responsabilité concernant les lésions ou décès touchant des personnes et les dommages causés à des biens de tiers découlant de l'exploitation d'accessoires auxiliaires, notamment des embarcations annexes, de jet skis et d'un large éventail d'équipements d'activités de loisirs utilisés en rapport avec le yacht.

Rapatriement et salaires impayés conformément aux exigences de la Convention du travail maritime

La couverture du Club répond à l'obligation du propriétaire de fournir une garantie financière pour les frais de rapatriement et les salaires impayés, comme cela est imposé au titre de la Convention du travail maritime de 2006.

Atteintes à l'environnement

Le Club couvre la responsabilité concernant les atteintes causées à l'environnement, y compris les amendes résultant d'une pollution par hydrocarbures ou par la fuite accidentelle d'autres substances contaminantes, notamment des déchets.

Abordage, endommagements de quai, enlèvement d'épave, dommages causés à des objets fixes ou flottants et autres dommages matériels

Le Club couvre la responsabilité concernant les dommages causés par un abordage, un contact ou une interférence avec des navires, des objets fixes ou flottants et d'autres biens maritimes, ce qui inclut, sans toutefois s'y limiter, les postes d'amarrage / mouillage.

Parties sous-assurées

Le Club couvre les coûts et les frais médicaux découlant de lésions corporelles subies par des tiers à bord lorsque le tiers responsable n'est pas assuré ou est sous-assuré.

Risques de transport

Le Club couvre la responsabilité du propriétaire lorsque le yacht est transporté par un navire spécialisé.

Remorquage

Le Club couvre les responsabilités du propriétaire qui découlent du remorquage du yacht.

Hélicoptères et autres aéronefs

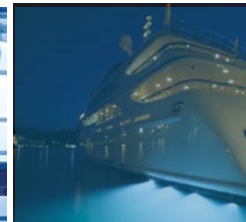
Le Club couvre les responsabilités liées à la présence d'un hélicoptère ou de tout autre aéronef à bord du yacht.

Armes à feu

Le Club couvre les responsabilités découlant de l'utilisation d'armes à bord à des fins sportives.

Indemnités contractuelles, accords particuliers, activités et opérations spécialisées

Le Club accepte de couvrir la responsabilité relevant d'un accord contractuel général ou de tout autre accord d'indemnisation, conclu avec les prestataires de services et d'installations ainsi qu'envers les clients et autres entités recevant des services provenant du yacht. Cela inclut non seulement les contrats de travail, mais également ceux passés pour l'utilisation d'installations maritimes, notamment les postes d'amarrage et les chantiers de réparation.



Piraterie

Le Club couvre les responsabilités découlant de toute capture, saisie, détention, qu'il s'agisse d'une tentative ou des conséquences résultant d'actes de piraterie.

Risque de guerre, de terrorisme et risques semblables

Le Club couvre la responsabilité engagée à la suite d'un risque particulier lié à un acte de guerre, de terrorisme et autres risques connexes.

Couverture des risques de guerre corps & machines, d'enlèvement et de demande de rançon

Le Club peut couvrir les risques de guerre corps & machines, l'enlèvement ainsi que la demande de rançon en ce qui concerne l'équipage (couverture optionnelle soumise à surprime).

Couverture des frais juridiques

Le Club peut couvrir les frais juridiques et autres coûts engagés en rapport avec des litiges commerciaux, notamment le non-paiement d'un loyer d'affrètement (couverture optionnelle soumise à surprime).

Allianz Worldwide Care

Le Club en partenariat avec Allianz Worldwide Care offre aux membres d'équipages ainsi qu'à leur dépendants une couverture médicale de première classe, sans franchise et plus étendue que celle généralement pratiquée sur le marché. Cette couverture est offerte à des prix très compétitifs.

Couverture des frais médicaux, capital décès et invalidité pour l'équipage

Le Club peut couvrir les frais médicaux, le capital décès et l'invalidité pour l'équipage en cas d'accident, de maladie, de décès ou de perte d'effets personnels quand il n'y a pas de faute de l'armateur. Cette couverture est aussi disponible lorsque le marin n'est pas à bord du yacht ou lorsqu'il est en vacances, du moment qu'il reste employé par l'armateur. Cette option (soumise à surprime) inclut également une indemnité pour invalidité temporaire.

Documents

Le Club peut délivrer les certificats d'assurance requis pour l'Italie, l'Espagne et la Grèce ainsi que les certificats requis dans le cadre de la convention sur la pollution par les hydrocarbures de soute [Bunker Blue Cards] et la Convention internationale de Nairobi sur l'enlèvement des épaves [Wreck Removal Blue Cards]. Le Club peut également émettre les certificats MLC en conformité avec la Convention du travail maritime.

L'équipe yachting du Club

Pour plus d'information, contactez un membre de notre équipe:

Souscription



Hugo Jacquot
Yacht Team Leader
T: +44 (0)20 7650 6646
M: +44 (0)7525 816 638
Hugo.Jacquot@simsl.com



Chris Durrant
Syndicate Executive Underwriting
T: +44 (0)20 7650 6475
M: +44 (0)7876 492 677
Chris.Durrant@simsl.com

Sinistres



Paul Brewer
Syndicate Manager Claims
T: +44 (0)20 7650 6653
M: +44 (0)7887 943 992
Paul.Brewer@simsl.com



Danielle Southey
Syndicate Associate Claims
T: +44 (0)20 7650 6471
M: +44 (0)7557 231 305
Danielle.Southey@simsl.com

Directeurs



Rupert Harris
Head of Reinsurance and European Underwriting
T: +44 (0)20 7650 6644
M: +44 (0)7979 240 916
Rupert.Harris@simsl.com



Mark Underhill
Head of Claims
T: +44 (0)20 7650 6541
M: +44 (0)7816 650 625
Mark.Underhill@simsl.com

Steamship Insurance Management Services Limited
Aquatical House
39 Bell Lane
London E1 7LU

Telephone:
+44 (0)20 7247 5490 & +44 (0)20 7895 8490

 www.steamshipmutual.com

 [@SteamshipMutual](https://twitter.com/SteamshipMutual)

 [Steamship Insurance Management Services Ltd](https://www.linkedin.com/company/steamshipmutual)

Download our Apps at itunes.apple.com or play.google.com

London

Hong Kong

Rio De Janeiro

Piraeus

Singapore

Tokyo

Rotterdam

